

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est ridicule: le gouvernement établit ces sociétés, y nomme des personnes ayant de bonnes relations, et leur paie des traitements extraordinaires. Qu'en retire la Couronne? Dans bien des cas, moins que rien, surtout dans les secteurs où ces sociétés font concurrence aux entreprises privées. Je ne dis pas que celles-ci soient au-dessus de tout reproche. Elles ont bien des défauts; mais, comparées aux sociétés d'État, et à bon nombre de nos sociétés de la Couronne, elles sont des modèles d'efficacité et de vertu. On pourrait s'attendre que pour justifier la création de cette nouvelle société de la Couronne, ce nouveau petit monstre, le gouvernement nous dirait—ce qu'il n'a pas fait—que le peuple canadien bénéficiera de prix moins élevés pour les produits du pétrole; non seulement du mazout, mais aussi de l'essence et des lubrifiants, bref, de tous les produits pétroliers. L'industrie pétrolière et gazière serait mieux exploitée dans notre pays. Je ne dis pas que l'industrie pétrolière est efficace à tous points de vue, car j'ose dire que le secteur de la commercialisation pourrait être amélioré. Le secteur privé commet des erreurs, mais Dieu seul sait combien de gaffes commettra le secteur public. Il y en a déjà de nombreux exemples classiques dans notre pays et à l'étranger.

● (1610)

Comme troisième objectif, nous devrions rechercher de façon plus efficace et plus intensive des gisements de pétrole et de gaz dans notre pays et peut-être même à l'étranger. Ni le ministre ni ses partisans nous ont donné la moindre indication que, grâce à ce bill, nous paierons moins cher, que l'administration sera plus efficace ou que nos réserves de ressources pétrolières seront accrues. Alors, pourquoi prendre la peine de l'adopter, monsieur l'Orateur? Nous devons nous mettre à scruter les intentions du gouvernement; j'allais dire l'intention, mais je n'en discerne aucune en particulier. Nous pouvons percevoir les intentions des créateurs de cette aberration industrielle en puissance—j'allais dire de ce monstre, mais j'ignore s'il parviendra jamais à s'animer—que les contribuables devront financer, en concurrence avec les exigences de l'industrie.

La schizophrénie du gouvernement actuel en ce qui concerne les investissements canadiens dépasse l'imagination. D'une part, il exhorte les Canadiens à investir dans les entreprises et l'industrie canadiennes, mais la loi de l'impôt sur le revenu les en décourage. Il accorde des avantages aux étrangers qui placent de l'argent au Canada et s'étonne des résultats. Il adopte la loi sur l'examen de l'investissement étranger avec une hypocrisie, un pharisaïsme qui détonnent dans la vie publique canadienne. Ces partisans de la loi sur l'examen de l'investissement étranger et de sa prolongation veulent que les Canadiens investissent dans l'industrie de leur pays, surtout dans les ressources.

Le gouvernement actuel a institué la Société canadienne de développement, lui a prêté de l'argent et lui a promis un brillant avenir. Mais qu'a-t-elle accompli, monsieur l'Orateur? Elle a tiré l'argent du Trésor public, argent que les Canadiens ont fourni par leurs impôts ou par les obligations du gouvernement qu'ils ont achetées. Elle est entrée dans le domaine de l'exploitation des ressources en acquérant le contrôle de la société Texas Gulf and Sulphur et a participé à l'extraction du cuivre et d'autres minerais dans le nord de l'Ontario. On pourrait dire que c'est là prendre part au développement du Canada, mais quand elle a acquis la société Connaught Laboratories, cela ne l'était plus, de même que dans le cas de plusieurs des acqui-

Péto-Canada—Loi

sitions qu'elle a faites. Elle s'est ensuite portée acquéreur de certaines sociétés œuvrant à l'étranger.

Si le gouvernement actuel voulait participer au développement des ressources canadiennes et l'encourager, pourquoi a-t-il établi la Société canadienne des pétroles? Il n'avait qu'à dire à la Société canadienne de développement qu'elle pourrait participer de concert avec l'industrie privée à l'exploitation des sables bitumineux ou qu'elle pourrait avoir institué un programme parallèle de participation à l'exploration et au développement des ressources pétrolières de l'Arctique en collaboration avec la société Panarctic et ses associés. C'est là un exemple classique, monsieur l'Orateur.

Pourquoi donc créer cet organisme vampire—cet épithète décrit bien ce qu'il sera. Comme l'a signalé le député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton), ce ne sera qu'un prétexte pour le gouvernement de grossir les rangs de ses fonctionnaires. Qui donc sera à la fois président du conseil et président de la Corporation? Nul autre que le ministre lui-même. Qui donc agira en tant que vice-président du Conseil et de vice-président de la Corporation? Nul autre que le sous-ministre lui-même. Et les membres du conseil d'administration? Les ministres eux-mêmes.

Comme mon collègue l'a signalé, cela saute aux yeux quand on lit l'article 7 où sont exposés les pouvoirs de la Corporation. La liste de ces pouvoirs devrait figurer au hansard, monsieur l'Orateur, et tous les journaux devraient la publier, afin que l'on sache ce que ce supposé sauveur du Canada en période de crise de l'énergie serait en mesure de faire. On constaterait alors que cette mesure du gouvernement n'est qu'une farce qui n'atteindra jamais ses objectifs. Une corporation comme celle-ci requiert plus de connaissances de l'industrie pétrolière que n'en ont les gens—certains s'imaginent qu'il leur aura suffi d'utiliser une pompe à essence plus de trois fois pour tout savoir de l'industrie du pétrole. Se sont-ils jamais rendus sur place pour voir ce qu'il faut pour obtenir un bail et tout ce qu'il faut pour le financer? Ont-ils vu ce qu'il faut pour entreprendre des travaux d'exploration et de mise en valeur?

● (1620)

Le gouvernement ignore tout de la formation de ceux qui travaillent dans l'industrie pétrolière. Il ignore ce que requiert la production du pétrole et la vente du produit fini. Il n'en a pas la moindre idée. Que connaît-il de l'implantation de cette industrie, des camps qui logeaient les hommes et les femmes qui ont participé à la recherche et à l'exploitation des gisements pétrolifères?

Que connaît-il de l'industrie qui entretient tout le matériel mécanique de l'industrie pétrolière, qu'il s'agisse des installations de forage ou de camions? Que sait-il des spécialistes dont l'industrie pétrolière a besoin. J'oserais dire qu'en février 1947, lorsqu'on a découvert du pétrole au puits LeDuc n° 1, il n'y avait pas plus de cinq soudeurs au Canada qui pouvaient rassembler des éléments de pipeline. Je suppose qu'aucun producteur d'acier au Canada ne savait non plus comment en fabriquer les tuyaux. Une formation s'imposait. Nous avons maintenant des milliers et des milliers de spécialistes, venus de tous les milieux de la société au Canada, qui travaillent dans les gisements pétrolifères de l'Alberta et de la Saskatchewan. Naturellement, cette dernière à cause de doctrines insensées qui n'ont cessé de se répandre au cours des années 40 et 50, a renoncé à ses vastes possibilités, mais c'est là son problème. Des centaines de milliers de personnes de la Saskatchewan sont passées en Alberta.